

## Edito

# Des salariés bien traités, vraiment ?

Des journalistes de « Cash Investigation », Elise Lucet en tête, insultés par des actionnaires du groupe Carrefour : l'image a été reprise par les médias la semaine passée. Sous les sifflets de l'assistance et des invectives de haut niveau (« espèce de gauchistes », « journalistes de m.... » ou encore « vendus »), l'équipe a été raccompagnée presque manu militari, à la porte de l'assemblée générale. L'équipe de journalistes souhaitait obtenir des réponses quant à l'origine du coton utilisé par l'enseigne. En fait, du coton ouzbègue comme le montrait le reportage, ce qui pourrait ne pas être un problème en soit, si ce n'est que le coton ouzbègue a cette particularité d'être récolté par des hommes, femmes et même enfants sous la contrainte. En d'autres termes, on peut appeler ça du travail forcé. Choquant ? Pas pour les actionnaires présents lors de la fameuse assemblée générale dont certains ont même laissé échappé des « on s'en fout », plutôt révélateurs. Révélateur du fait que pour certains les bénéfices comptent plus que les êtres humains, très certainement. Révélateur aussi de la difficulté que les vrais journalistes, ceux dont l'objectif est d'expliquer, d'informer, pour, quand il le faut, dénoncer, ont pour exercer leur métier. Et que cette façon de faire dérange. Jusqu'aux plus hautes sphères. Car la décision qui avait été prise (avant que la pression ne conduise à un rétro-pédalage suspect), de réduire le nombre de journalistes mais également celui du nombre de diffusions des émissions d'investigation, ne vient sans doute pas QUE de Delphine Hernotte, la présidente de France TV.

**A** l'occasion du dernier conseil communautaire (en date du 7 novembre), Natacha Bouchart s'est longuement épanchée sur les difficultés rencontrées par le complexe ICEO. Un départ inexpliqué de salariés obligeant l'administration à suspendre des créneaux ouverts au public. Ça c'est sa version. Immédiatement après l'évocation de la situation par la presse locale, l'un des salariés a tenu à nous expliquer (dans un long courrier qui montre bien la déception qui était la sienne), pourquoi il considérait avoir été contraint de partir. Ce sera : sa vérité. De notre point de vue, elle ne doit pas être bien loin de la réalité comme nous le verrons plus tard.

« Mon expérience à Cap Calais. Tout commence en 2006, après l'obtention d'une licence STAPS, l'opportunité qui m'est donnée de travailler avec mon BNSSA au nouveau complexe qui vient d'ouvrir à Calais est une aubaine, ... Ces premiers pas en tant que « Nageur Sauveteur » furent enrichissants, (hormis le vol de tous ses effets personnels. NDLR), j'ai eu ensuite la possibilité d'être Nageur Sauveteur à l'année durant 2 ans en complément de mes études et de mon Master. Afin de trouver un emploi stable, passer le Brevet d'État pour devenir Maître-Nageur Sauveteur était donc mon nouvel objectif. J'ai donc profité d'une formation d'une année à Calais,



Les salariés de l'agglomération ne sont considérés que comme des pions que l'on déplace ou remercie sans tenir compte de leur valeur professionnelle.

afin de passer le précieux sésame... En juin 2010, je me vois refusés les 2 mois de travail saisonnier à Icéo car je ne suis plus étudiant mais demandeur d'emploi, après 4 années de saisonnier, je ne me vois proposé qu'un seul mois... J'accepte donc un contrat d'un mois chez un formateur à Bruay la Buissonnière pour la période d'août. Une fois celui-ci accepté, Cap Calais me rappellera pour m'offrir l'opportunité de deux mois, mais étant engagé ailleurs je refusais et on me répondit à l'époque : « qu'il ne fallait pas me plaindre dans l'avenir... » En septembre 2010 un poste se libère, mais il sera pourvu par un maître-nageur en dehors de l'agglomération... C'est en novembre 2010 qu'un demi-poste me sera proposé, conscient de l'opportunité et attaché au Calais j'accepte en espérant voir ce poste évoluer en temps plein. Mon souhait fut exaucé en juin 2011. (...)

Tout éducateur sportif à Cap Calais ou ailleurs en France a un régime indemnitaire qui représente environ 30% de son salaire, là aussi c'est l'arbitraire, pour certains c'est de suite, pour d'autres un trimestre ou 6 mois... pour moi ce sera 18 mois sans rétro-activité bien sûr... N'ayant pas le concours d'éducateur territorial qui a lieu tous les 2 ans, je ne suis donc pas titulaire et en contrat précaire renouvelé tous les trimestres... il n'y a donc pas lieu de se plaindre sinon la fin de contrat est assez rapide... Dans ces condi-

tions, il faut donc s'investir, et se montrer disponible dès que possible et dès que la nécessité de service l'impose, il n'était pas rare d'être appelé sur ses repos pour venir travailler, les heures étaient majorées et il était encore possible de poser des récupérations assez facilement. En décembre 2014 le poste de directeur de patinoire se libère, (...) je décide de postuler (...), je commence donc en janvier 2015. (...) En mars 2016, le poste de responsable de la patinoire est supprimé... Je décide de poser mes 650 h de récupérations obtenues LÉGALEMENT (cela représente plus de trois mois et demi NDLR), gage de mon engagement sur mon ancien poste ... Je fis donc mon retour en septembre 2016 sur les bassins... Cette rentrée fut marquée par le non renouvellement du contrat d'un collègue MNS

Suite p2

## Le dessin



## On le note

On note dès maintenant sur son agenda que la traditionnelle **cérémonie des vœux** des Communistes du Calais aura lieu **vendredi 26 janvier 2018** à 19 heures  
Nous y reviendrons

## On y pense

### Après les fêtes

Histoire de se remettre l'esprit bien en place

**Soirée Belote et Tarot**  
**vendredi 5 janvier 2018**  
à l'atelier

Petite restauration sur place

Suite de la p1

sans entretien ou courrier expliquant les raisons et par de nombreuses modifications : fermeture du lundi, temps de travail et de sport... L'ensemble des personnes travaillant à Icéo ont été impactées.

Sans m'attarder sur ces modifications, celle qui a fait le plus souffrir fut l'absence de week-end, en effet, il faut donc depuis 2016 travailler 5 jours sur les 6 jours restants et comme les lundis sont fermés, il est impossible, pour un agent d'avoir un week-end complet... Malgré quelques demandes, aucune n'a été prise en compte. Le week-end permet tout de même de passer du temps en famille, entre amis, sortir, et dans cette période plutôt morose ces petits moments seraient les bienvenus.

En mai, certains d'entre nous furent convoqués à un entretien afin de signifier qu'avec notre ancienneté, nous étions éligibles à la loi Sauvadet pour une possible titularisation, la fin du calvaire pour une vingtaine de personnes à CAP CALAIS ?

L'exil des éducateurs a commencé en novembre 2016 par un rapprochement du conjoint, en janvier par un départ à la retraite sans anticipation ni remplacement de celui-ci. Pensant que des améliorations allaient être apportées, la plupart des MNS ont patienté mais en septembre aucune amélioration si ce n'est une convocation officielle de l'ensemble des éducateurs pour manque de professionnalisme et un courrier de refus de titularisation à deux d'entre nous qui devions voir le bout du tunnel et nous voir proposer une titularisation grâce à la loi Sauvadet après chacun 7 et 8 années de bons et loyaux services et de contrats trimestriels !!

Malheureusement un courrier reçu et signé de la présidente (nous l'avons) stipulant qu'il n'y a pas de possibilité d'embauche en tant

qu'éducateur sportif mettra un terme à nos projets... Dans ces conditions, plusieurs d'entre nous avons passé des entretiens pour aller ailleurs !

Me voilà donc à 36 ans en Martinique et je signe pour la première fois de ma vie un CDI, j'ai donc laissé ma pile de contrats de trois mois, les soucis et la précarité, je ne peux qu'avoir une pensée pour mes anciens collègues surtout les non-titulaires et leur souhaiter bon courage dans leur avenir. »

La presse locale ayant comme nous reçu l'écrit de ce salarié, s'est rapprochée de la présidente pour avis. Une présidente qui répondra au journaliste : « que la titularisation était acquise au salarié, mais qu'il l'a refusée pour un autre projet ». Évidemment, cette nouvelle déclaration est en opposition avec un courrier signé de la présidente en date du 7 septembre 2017 qui disait lui qu'il n'y aurait pas d'ouverture de poste.

On le voit bien, c'est davantage la mauvaise gestion des ressources humaines à ICEO et en général à l'agglomération qui est responsable des difficultés actuelles, pas la mauvaise volonté des salariés qui ne sont considérés que comme des pions et non comme des agents dont la valeur professionnelle devrait être mise en valeur.

Dans tous les cas, cette situation et son évocation dans la presse, auront sans doute permis la titularisation pour les mêmes causes (loi contre la résorption de la précarité) de trois enseignants du conservatoire de musique. On leur avait dit que cela n'était pas possible, et... ils vont être titularisés. Tant mieux.

## Logement

### Carrément à côté de la « plaque »

Lu dans la presse locale en l'occurrence *La Voix du Nord* : « Lors de la réunion publique consacrée à la rénovation du quartier des Fontinettes, un riverain a interrogé Natacha Bouchart : « Un propriétaire d'un bien peut le diviser pour faire trois logements sans parking, avec une poubelle non rangée, sans tri et qui déborde... Peut-on empêcher cela ? ». Quand vous amenez, en masse, des familles qui accumulent des problèmes dans un même endroit, on fait pire que mieux. Pour la maire, le problème date d'il y a « 15 à 20 ans, lorsque la municipalité précédente a décidé de mettre en place la mixité sociale. C'était une erreur ». Même si elle considère que « sur le fond, l'idée est bonne ». Elle explique que l'erreur a été de ne pas accompagner cette mesure « avec une vraie politique de la ville et une politique sociale. Quand vous amenez, en masse, des familles qui accumulent des problèmes dans un même endroit, on fait pire que mieux. C'est pour cela que des Calaisiens ont quitté le centre-ville et Calais ». »

Sauf que dans le cas de la question posée par le riverain, il s'agit de l'achat par un particulier d'un bien, et ensuite d'une division en lots pour en retirer le maximum de profit. Maximum de profit rendu possible par le versement d'allocations logements aux locataires. L'utilisation du système, le capitalisme dans toute sa grandeur : s'enrichir sur le dos des autres.

Ainsi, pendant de nombreuses années, certains se sont-ils construits des patrimoines

immobiliers importants en rachetant de grandes maisons qu'ils transformaient, en minimisant au maximum les frais. Certains propriétaires se faisant ensuite régler directement par la CAF et laissant les locataires tranquilles pour le solde.

La précédente municipalité ne pouvait rien contre les ventes elles-mêmes. D'ailleurs que pourrait faire de plus notre bonne maire ?

Par contre, ce que n'a pas dit madame Bouchart, c'est que la précédente municipalité avait essayé, par un biais, d'empoisonner la vie de ces marchands de sommeil en augmentant considérablement l'amende due pour absence de places de parkings. Certains ont trouvé l'addition salée.

Le débat sur la mixité sociale est bien plus complexe que ce qui est avancé. D'autant que l'on oublie un peu facilement d'évoquer la responsabilité des éventuels bailleurs, de l'État qui a réduit toutes ces dernières années les moyens d'accompagnement social consentis aux bailleurs.

Quant à savoir pourquoi de nombreux Calaisiens ont déserté le centre-ville, il faudra aussi regarder du côté de l'augmentation importante des impôts locaux. Et puis quand même, depuis combien d'années madame Bouchart et ceux qui la soutiennent sont-ils à la tête de cette ville 1 ans, 2 ans ? Presque 10 ans !

Et ils en sont encore à vouloir en rendre d'autres responsables de leur incapacité ! Si cela continue ce sera de la faute des anciens élus si Héroïc Parc ne se fait pas.

## Tribune

### Contribution des élus communistes et républicains à propos du commerce de centre ville, pour le Calais Mag Égalité de traitement ?

Lors du dernier conseil municipal nous évoquions, à l'occasion d'une délibération concernant l'arrivée de Leclerc, les difficultés du commerce de centre-ville. Nous disions : «... le commerce de centre-ville subira une violente attaque d'une nouvelle zone de forte attractivité ». Face à l'argument de la création de nouveaux emplois, nous ajoutions : « ...Dès lors que la zone à servir est arrivée à saturation, toute nouvelle implantation bouleverse l'équilibre. Les gains des uns se font alors au détriment des autres. Si l'on enregistrera des créations d'emplois d'un côté, on comptabilisera des pertes d'emplois et des restrictions d'activités ailleurs ». Une réalité due pour l'essentiel : « ...aux difficultés de notre territoire. Les nombreux emplois industriels perdus toute ces dernières années. Les énormes pertes de pouvoir d'achat de la population calaisienne. En effet même si de nouveaux emplois ont parfois remplacé ceux qui ont été supprimés, c'est une lapalissade d'affirmer que les salaires n'ont pas été remplacés... »

Comme si cela ne suffisait pas, voilà que l'une des mesures destinées à permettre la revitalisation du centre-ville, pourrait tout simplement devenir un élément de concurrence déloyale pour ceux qui, installés depuis de nombreuses années, s'accrochent dans la tempête : la prise en charge d'une part non négligeable des loyers pour les nouvelles installations et pour ceux qui trouvent le moyen de migrer sur la zone concernée. Si ceux-là seront gagnants tous les autres feront « ceinture ! ». Des nouveaux arrivants qui bénéficieront également (s'ils déclarent une nouvelle installation) d'avantages non négligeables : exonération d'impôts sur les sociétés, exonération de cotisations sociales...

Des mesures qui pourraient tout simplement signer l'arrêt de mort de commerces qui n'auront droit à rien ou presque. Quant aux autres commerçants, ceux qui sont ailleurs dans Calais, ils peuvent toujours faire une lettre au Père Noël. En cette fin d'année, malgré les nombreuses difficultés, nous souhaitons à tous les Calaisiennes et Calaisiens de bonnes fêtes en famille.

Marion Lavigne, Virginie Quenez, Jacky Héning

## Poil à gratter

Quand c'est l'opposition qui explique que l'arrivée de « Leclercq » n'est pas forcément une bonne nouvelle pour le centre-ville, les quolibets ne tardent pas. Quand d'autres le disent également, c'est souvent parce qu'ils n'y comprennent rien. Mais, quand des spécialistes de l'aménagement l'écrivent, alors évidemment la critique devient plus compliquée. Le week-end du 8 au 10 décembre, est paru dans le journal électronique Slate, un long article sur le choix de la municipalité calaisienne. Son auteur (Franck Gintrand : président de l'Institut des territoires, ancien de chez Euro RSCG et Bernard Krief, chroniqueur à *Slate* et aux *Echos*), n'est pas vraiment un supporter de Jacky Héning. Pourtant ce qu'il écrit mérite réflexion. « Tandis que des élus demandent un moratoire sur le développement des zones commerciales, la maire de Calais s'apprête à porter un coup fatal à son centre-ville en aménageant 17 hectares de «boîtes à chaussures». Pour le bien de sa ville et en fanfare, évidemment... Madame la maire affiche un visage satisfait et un large sourire... Il faut dire qu'à Calais on ne voit pas tomber tous les jours du ciel 40 millions d'euros... ça se fête ! Peu importe que l'investissement soit entièrement dédié à l'aménagement d'une énième zone commerciale et que la moitié soit consacrée à l'implantation d'un Leclerc... Les autres hypermarchés, déjà présents sur la ville, mais aussi leurs employés, font grise mine depuis l'annonce. Les temps sont difficiles... 400, c'est le nombre d'emplois qui seront créés ! En fait de 400 emplois, le chiffre pourrait n'être que de 200... Peut-être faut-il distinguer emplois générés par le chantier et emplois pérennes... Peut-être ces chiffres demandent-ils à être affinis en fonction de différentes hypothèses qui mériteraient d'être clarifiées... Et pourquoi pas, tant qu'on y est, évoquer les licenciements que cette nouvelle concurrence suscitera inévitablement ! ... Le taux de vacance commerciale de Calais est l'un des plus importants en France : plus de 15% des commerces sont inoccupés. (...) Un classement du *Figaro* (encore un journal communiste NDLR) sur le dynamisme des communes de plus de 50.000 habitants a même classé la ville bonne dernière. Le centre-ville ? Quel centre-ville ? Quelques centaines d'emplois en périphérie, oui, mais à quel prix ? » À lire sur Slate.fr